

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 17 février 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssef, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Ségura-Traoré, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis  
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Pierre  
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Dallier  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Paul  
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri  
M. Martin S. donnant pouvoir à M. Chabani  
Mme Franclet donnant pouvoir à Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monany

-----



## Délibération n° 2022-II-02 du 17 février 2022

**RENDRE VISIBLE LES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC, RECONNAÎTRE LEURS APPORTS DANS L'HISTOIRE ET VALORISER LA DIVERSITÉ DU DÉPARTEMENT – DÉNOMINATIONS DE BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX.**

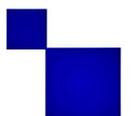
**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La première commission consultée,

**après en avoir délibéré,**



- DÉCIDE de rebaptiser plus de cent bâtiments occupés par des services départementaux, ci-annexés par des noms de femmes illustres.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, Mme Franclet*

Vote(s) contre de :

*Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet*

Abstention(s) de :

*M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Ségura-Traoré, M. Cannarozzo, Mme Pierre*

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 4	Abstention(s) : 7
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*